

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 22 juillet 2024 à 20h00 – Convocation du 16 juillet 2024

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Yves DUBS, M. Johanne DESCELIERS, Mme
Mme Martine HOHLER, M. Laurent CHOBRIAT, M. Christophe MUNCK,

Absents : Mme Muriel SARY, absente excusée procuration à M. Christophe MUNCK
Mme Anne-Laure MUNSCH, absente excusée procuration à M. Laurent
CHOBRIAT
M. Patrick HOHLER, absent

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1.1 Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 20 juin 2024 et a été remboursée en intégralité (à hauteur de 60 000 €), la commune étant tributaire d'une ligne de trésorerie pour pouvoir financer une partie des paiements au courant de l'année, une offre de financement doit être choisie.

Ce point a déjà été évoqué lors de la séance du 12 juillet dernier et reporté à une date ultérieure en attente de la modification du montant de l'offre de financement soit 40 000 € au lieu de 50 000 € et d'une seconde demande d'offre de financement auprès d'un autre établissement bancaire également.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, rappelle que lors de la précédente séance, il était demandé à M. le Maire de se procurer une copie du courrier de demande de renouvellement de la ligne de trésorerie.

M. le Maire indique avoir pris l'attache de la banque par téléphone mais n'a pas encore réceptionné le courrier, une demande par mail sera faite et une copie sera envoyée au Président de la Caisse Régionale Grand Est du Crédit Agricole.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, reprend que sans ce document, il votera contre toutes propositions de financement.

M. le Maire présente un comparatif des deux offres de financement pour la ligne de trésorerie, l'une du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Epargne selon la demande des membres du Conseil Municipal le 12 juillet dernier.

Après échange et explications, M. le Maire demande un vote du Conseil Municipal pour le choix de l'établissement bancaire et la proposition de la ligne de trésorerie.

Sur la proposition du Crédit Agricole, le Conseil Municipal, après délibération, décide, avec 8 voix contre dont 2 procurations et 1 abstention, de refuser la proposition de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole pour un montant de 40 000.00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération, décide, avec 6 voix pour dont 1 procuration, 2 voix contre dont 1 procuration et 1 abstention, d'accepter la proposition de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 40 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le besoin immédiat de trésorerie,
Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal prend la décision :

- de s'engager, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts selon une échéance trimestrielle,
- d'accepter que le montant soit indexé sur le taux €STR (il ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro),
- de prendre acte que la marge bancaire, est de 1.00 %,
- de prendre acte que les frais de dossier représentent 0.10 % sur le montant de 40.000 €, avec un minimum de 200.00 €
- de prendre acte que la commission de non utilisation s'élève à 0.30 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

M. le Maire rappelle qu'aucun point divers ne sera traité lors de cette séance.

Il informe les membres du Conseil Municipal sur la venue de M. Raphaël SCHMIDLIN, Maire de la commune de Franken et Président du SIAS Franken-Willer pour un temps d'échange sur la mise à jour de la convention de partenariat financier et explications quant aux méthodes de calcul des participations afin de pouvoir la mettre en place pour la rentrée 2024-2025.

D'autres rencontres seront nécessaires pour finaliser sur un accord collectif cette convention, la prochaine aura lieu en début août, la date est à convenir encore.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 h 40**

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain Conseil Municipal :

02/08/2024	à	20h00
13/09/2024	à	20h00